

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 7 MARS 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le sept mars, à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 9 février, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES, sous la présidence de Mme Sophie CHAMOULAUD, Maire.

PRÉSENTS : Bernard PILARSKI, Joseph DANEY DE MARCILLAC, Jean-Denis HOAREAU, Julie CASANOVAS, Pascal GUY, Karine DANELUZZI, Mandy THUILLIEZ, Christian COUDROY, Agnès GENIN, Nathalie RANDALAS, Jérôme LANIER, Céline MOLTER-ALLOIN.

EXCUSÉS : Hervé POYET donne procuration à Agnès GENIN, Chantal VALLET.



Nathalie RANDALAS est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 22/02/2022
- Voirie : présentation de compte rendu de la commission et décision sur les investissements à mettre au budget
- Urbanisme : présentation du compte rendu de la commission (évolution du statut du camping, éclairage public).
- Compte rendu de la rencontre avec VNF
- Affaires diverses :
  - ✓ Demandes de subvention

**Approbation du compte rendu du 22/02/2022**

**Compte rendu approuvé à l'unanimité.**

**Voirie : présentation du compte rendu de la commission et décision sur les investissements à mettre au budget**

La Commission Voirie s'est réunie le 20 janvier 2022 et a présenté son rapport au Conseil Municipal, rapport envoyé le 24 janvier 2022.

Mr PILARSKI, 1<sup>er</sup> adjoint présente au conseil le travail de la commission et porte au vote trois points :

1. Les réfections de chaussées Rue du Lac, Rue Bourchanin et Rue des Boutières sont maintenues pour un montant de 25 K€.
2. Réfection des traçages sur le sol de la Commune : le devis de la Société A2S pour les marquages au sol sur la Commune a été balayé rue par rue par la commission le tout pour un montant de 3 K€.
3. Cahier des charges de l'appel d'offres étude de circulation centre bourg de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES. La commission a validé le contenu du projet de cahier des charges. L'appel d'offres est à lancer sur ces bases. 10 K€

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions dans les conditions exposées ci-dessus.**

**Urbanisme : présentation du compte rendu de la commission (évolution du statut du camping, éclairage public)**

La Commission Urbanisme s'est réunie le 14 février 2022 et a présenté son rapport au Conseil municipal, rapport envoyé le 16 février 2022.

Mr PILARSKI, 1<sup>er</sup> adjoint présente au conseil le travail de la commission.

**Deux points sont à l'ordre du jour pour débat et vote :**

1. **Vente du camping** : La Société JASMIN nous a fait une demande d'achat du camping ou de bail emphytéotique, après une étude juridique auprès de notre avocat, notaire, association des maires de Saône et Loire, la commission a présenté au conseil les différentes possibilités et son choix au conseil.

**Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur sa volonté ou non d'engager une démarche de vente du camping communal. Ce vote se fera à bulletin secret.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 3 voix pour et 11 voix contre de ne pas engager la vente du camping.**

2. **Eclairage public** : au vu des conjonctures actuelles et de l'augmentation importante des énergies, une diminution des dépenses énergétique est indispensable. Pour l'électricité deux leviers peuvent être utilisés :

- **Réduction du temps d'éclairage**

Mise en œuvre immédiate de la réduction du temps d'éclairage (dès retour sur les coûts d'investissements) pour un coût de 1.2 K€ compte tenu de la subvention du SYDESL.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 10 voix pour et 4 voix contre d'accepter les propositions dans les conditions exposées ci-dessus.**

• **Le remplacement des ampoules des lampadaires de la commune.**

Lancement d'un programme de remplacement de la totalité des ampoules des lampadaires de la commune par des LED étalé sur 3 ans à partir de 2023 pour un montant annuel d'environ 14 K€ compte tenu des subventions du SYDESL.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions dans les conditions exposées ci-dessus.**

**Compte rendu de la rencontre avec VNF**

Le conseil a poursuivi en traitant de la demande de VNF à la commune, de se porter candidate pour le renouvellement de la convention d'occupation passée avec l'association du port depuis trente ans, qui a pris fin le 31 décembre 2021.

Compte tenu des péripéties de 2021 (COVID...) VNF a prolongé la convention d'un an, en vue de lancer un appel d'offre pour le développement du port puisque deux candidats sont déjà postulants. VNF souhaite que l'appel d'offre explicite un projet de développement économique significatif, avec étude, business plan, investissements dont désensablement du port... Il serait lancé en avril en vue d'une mise en œuvre de la future convention au 1/01/2023, si la commune ne se porte pas candidate.

VNF a proposé à la commune, à qui elle donnerait priorité, de lui faire une proposition de développement de ce port et de prendre la convention, dans ce cas de gré à gré sans appel d'offre. Pour autant celle-ci devrait elle aussi présenter avant avril un projet consistant, et l'engagement financier à mettre en œuvre.

Dans l'hypothèse où la commune prendrait la convention, elle ne pourrait sous-traiter à un opérateur, qu'avec un appel d'offre, comme l'oblige la loi car nous serions dans le cadre d'une activité de développement économique. Appel d'offre sur lequel VNF aurait son mot à dire.

Madame le Maire demande au conseil de se positionner sur cette demande.

**Le Conseil Municipal après avoir considéré que la contrainte de produire un projet de développement documenté chiffré pour avril 2022 tel que le souhaiterait VNF n'était pas réaliste, a délibéré et voté négativement, à l'unanimité, concernant de la possibilité d'une candidature de la commune pour 2022.**

**Affaires diverses**

***Demande de subventions***

M. Sophie CHAMOULAUD, Maire, présente les différentes demandes de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes :

- BOCAGE.....	120 €
- CFA .....	40 € par enfant
- ADMR.....	450 €
- SECURITE ROUTIERE .....	0 €
- SECOURS POPULAIRE .....	0 €

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les subventions présentées ci-dessus.**

**ELECTIONS PRESIDENTIELLES** : Tenue des bureaux de vote

TOUR DE GARDE  
1<sup>er</sup> TOUR : 10 AVRIL 2022

8 H – 10 H 15	Sophie	Joseph	Karine
10 H 15 – 12 H 30	Nathalie	Bernard	Agnès
12 H 30 – 14 H 45	Julie	Jérôme	Céline
14 H 45 – 17 H	Mandy	Chantal	Jean-Denis
17 H – 19 H	Christian	Pascal	Hervé
Dépouillement	Tous les conseillers		

TOUR DE GARDE  
2<sup>ème</sup> TOUR : 24 AVRIL 2022

8 H – 10 H 15	Sophie	Joseph	Karine
10 H 15 – 12 H 30	Nathalie	Bernard	Agnès
12 H 30 – 14 H 45	Julie	Jérôme	Céline
14 H 45 – 17 H	Mandy	Chantal	Jean-Denis
17 H – 19 H	Christian	Pascal	Hervé
Dépouillement	Tous les conseillers		

Le conseil est clos à 19h57.

Le Maire,  
Sophie CHAMOULAUD